

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 01375

Numéro SIREN : 378 511 901

Nom ou dénomination : HELA

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 16732

Désignation de l'entreprise :		HELA EURL										1 2					
Adresse de l'entreprise		7 RUE CONDORCET ZI DE DUMES 33210 Langon										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		3 7 8 5 1 1 9 0 1 0 0 0 3 5										Néant ☐ *					
												Exercice clos le,		3 1 1 2 2 0 2 1			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC												
		Frais de développement *	CX		CQ												
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 632	AG	4 546								1 086			
		Fonds commercial (1)	AH		AI												
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK												
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM												
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO												
		Constructions	AP		AQ												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 169	AS	16 611								8 557			
		Autres immobilisations corporelles	AT	103 172	AU	44 846								58 326			
		Immobilisations en cours	AV		AW												
		Avances et acomptes	AX		AY												
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT												
		Autres participations	CU		CV												
		Créances rattachées à des participations	BB		BC												
		Autres titres immobilisés	BD		BE												
		Prêts	BF		BG												
		Autres immobilisations financières *	BH	3 576	BI									3 576			
TOTAL (II)		BJ	137 549	BK	66 003							71 546					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM												
		En cours de production de biens	BN		BO												
		En cours de production de services	BP		BQ												
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS												
		Marchandises	BT	97 705	BU								97 705				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW												
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	63 346	BY							63 346					
		Autres créances (3)	BZ	22 347	CA							22 347					
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC												
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	70 071	CE							70 071					
		Disponibilités	CF	73 849	CG							73 849					
			CH		CI												
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI													
	TOTAL (III)	CJ	327 317	CK							327 317						
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	464 866	1A	66 003						398 863						
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

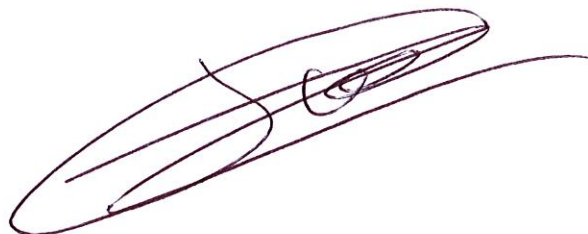
DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		HELA EURL	Néant ☐ *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15 000.....)	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	90 700	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 789	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	150 989
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	151 550	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	531	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	55 378	
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 424	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	18 990	
	Autres dettes	EA		
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	247 874	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	398 863	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	129 081	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HELA EURL

Annexes

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Annexes

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 398 862,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 43 789,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/02/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 137 549 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 632			5 632
Immobilisations corporelles	73 787	54 554		128 341
Immobilisations financières	3 576			3 576
TOTAL	82 995	54 554		137 549

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 66 003 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 979	567		4 546
Immobilisations corporelles	52 405	9 053		61 458
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	56 384	9 619		66 003

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 632	4 546	1 086	de 3 à 5 ans
Matériel industriel	18 847	16 513	2 334	de 4 à 5 ans
Agencements aménag mat outillage	6 322	98	6 224	5 ans
Instal./agenc.divers	52 791	14 682	38 109	de 1 à 10 ans
Matériel de transport	8 908	7 107	1 801	de 2 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	19 538	17 288	2 250	de 3 à 5 ans
Mobilier	21 936	5 770	16 166	de 5 à 10 ans
TOTAL	133 973	66 003	67 969	

3.2 - Etat des créances = 89 269 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 576		3 576
Actif circulant & charges d'avance	85 693	85 693	
TOTAL	89 269	85 693	3 576

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	6 800		6 800		
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	6 800		6 800		

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 822 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 822
Disponibilités	
TOTAL	4 822

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 15 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	15,00	15 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	15,00	15 000

4.2 - Etat des dettes = 247 874 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	151 550	123 946	27 604	
Dettes financières diverses	531	531		
Fournisseurs	55 378	55 378		
Dettes fiscales & sociales	21 424	21 424		
Dettes sur immobilisations	18 990	18 990		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	247 874	220 269	27 604	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 11 403 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 560
Dettes fiscales & sociales	9 843
Autres dettes	
TOTAL	11 403

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

HELA EURL**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 822 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	4 822
Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	4 822
TOTAL	4 822

8.2 - Charges à payer = 11 403 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 560
Fourn factures non parvenues.(408100)	1 560
Dettes fiscales et sociales :	9 843
Pers conges a payer(428200)	6 507
Org.soc. conges a payer(438200)	1 087
Org.soc. autres charges a payer(438600)	157
Etat autres charges a payer(448600)	2 092
TOTAL	11 403

HELA
SASU au capital de € 15 000
Siège social : Zone Industrielle de Dumes
N°7 rue Condorcet
33 210 Langon
R.C.S de Bordeaux B 378 511 901

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à 11 heures, l'associé unique de la société « HELA », SASU au capital de € 15 000, s'est réuni au siège social Zone Industrielle N°7 33 210 Langon, sur convocation du Président.

Est présent :

-Monsieur HERREYRE Michel, associé-Président
titulaire de

1 000 Parts

TOTAL

1 000 Parts

L'ensemble des associés, possédant la totalité du capital social étant présent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur HERREYRE Michel, en sa qualité de Président, préside la séance.

Monsieur Le Président dispose alors sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence émarginée par les associés dès l'entrée en séance
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes établis au 31 décembre 2021
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'Article 223-19 du code du commerce

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée a été réunie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes établis au 31 décembre 2021 et quitus de la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Approbation du rapport spécial de la gérance
- Rémunération du Président pour l'exercice 2021

Après avoir consulté tous les documents et après quelques échanges de vues, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve l'inventaire et lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 36 722.08 €.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice au poste « autres réserves » qui devient créiteur de 127 422.03 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividende faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	dividende brut	abattement fiscal
2018	-0-	-0-
2019	-0-	-0-
2020	-0-	-0-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'Article L.223-19 du code du commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La rémunération brute du mandat du Président (Monsieur HERREYRE Michel) est fixée pour l'exercice 2021 à 41 136 €, auxquelles viennent s'ajouter les cotisations sociales obligatoires rattachées à cette rémunération.

Le Président se fera également rembourser ses dépenses de transport et de missions sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, lecture faite a été signé par les associés avant de quitter la séance.

Monsieur HERREYRE Michel
Associé

